

C.N.A.E.
Section de la Flotte en Ré

Resultat des Régates du 18 août 1953

Coupe Prince Hubert de Polignac
40 partants

Heure de départ: 14 heures 45 - Vent N.E. - Force 3 - Mer : léger clapot

Clnt: Propriétaire :	Barreur :	Voilier :	Catégorie :	Temps Réel :	Compense :
<u>Cruisers</u>					
1er	M. Maupas A.	M. Maupas A.	Le Golif	Corsaire: 1.56'10"	: 1.17'35
2°	M. Garnault	M. Garnault	Kitina	Belouga : 1.49'59"	: 1.17'43
3°	M. Girodineau	M. Fleurimon	Till	Corsaire : 1.59'25"	: 1.19'39
4°	M. Boite	M. Boite	Pac	3° : 2.00'23"	: 1.20'21
5°	M. Labourg	M. Girard	Anne-Marie II	3° : 2.00'36"	: 1.20'20
	M. Grasswill	M. Grasswill	Chantalaupe	Rechelais : 1.52'36"	: 1.20'44
	M. Maupas J.P.	M. Maupas J.P.	Bjorn	Corsaire : 2.01'20"	: 1.20'55
	M. Agasse	M. Agasse	Ciac	Cap Horn : 2.01'36"	: 1.20'59
3°	M. Sence	M. Sence	Annie	Corsaire : 2.01'32"	: 1.21'03
10°	Melle. Peyronnina	M. Noturel	Corsaire	Corvette : 1.58'58"	: 1.21'13
11°	M. Plandrin	M. Bonnette	Athion	Corsaire : 2.03'10"	: 1.22'09
12°	M. Mallard	M. Mallard	Mirage	Cap Horn : 1.58'58"	: 1.22'14
13°	M. Partier	M. Partier	Babaud	Corsaire : 2.03'34"	: 1.22'25
14°	M. Leveillé	M. Leveillé	Moëti	Belouga : 1.56'28"	: 1.22'27
15°	M. Montel	M. Montel	Bora-Bora	Corsaire : 2.05'16"	: 1.23'33
16°	M. Audemard	M. Audemard	Surcouf	4° : 2.05'39"	: 1.23'48
17°	M. Philipon	M. Philipon A.	Camé	Sup. Kistiak: 2.05'51"	: 1.23'56
18°	M. Agard	M. Agard	Prince d'Avril II	Corsaire : 2.07'50"	: 1.25'13
19°	M. Noël	M. Noël	L'Amadine	4° : 2.09'59"	: 1.25'41
20°	M. Hardy	M. Hardy	Pienbal	4° : 2.11'04"	: 1.25'25
21°	M. Letellé	M. Letellé R.	Linguidi	Pirate : 2.14'03"	: 1.28'16
22°	Melle. Paris	M. Paris M.	Cloupousti	Corsaire : 2.12'47"	: 1.28'33
	M. Bonnette	M. Bonnette	- Hors concurrence - Ducky	Côte 8m. 50: 1.53'00"	:
	M. Gosset	M. Gosset	- Disqualifié - 100 Telle	Corsaire : 1.57'33"	:
<u>Petits Derivants</u>					
1er	M. Balaresque	M. Balaresque	Cenopus II	S.O.S. : 1.02'25"	: 49'26
2°	M. du Temple	M. Sadoc	Ariel	Vega : 1.09'43"	: 51'
3°	M. Fèvre	M. Fèvre J.L.	Ondine	Flibustier : 1.14'15"	: 52'34
4°	M. Dallière	M. Dallière	Boreal II	Star : 1.11'35"	: 53'53
5°	M. Dumonet	M. Rendet	Japimaceoraffren	Caneton Br.: 1.05'10"	: 53'58
6°	M. Lejeune	M. Lejeune	Torero	Vaurien : 1.38'52"	: 1.01'37
7°	Mme de Bourneville	J.M. de B.	Melten	Cassant : 1.43'53"	: 1.03'41
8°	Mme de la Croix	Mme de la C.	Dauphin	6° : 1.44'20"	: 1.03'58
9°	M. Besson	M. Etienne	Pompon	6° : 1.45'36"	: 1.07'47
10°	Melle. Audébert	Melle. Audébert	Vasco	6° : 1.48'45"	: 1.09'49
11°	M. O'Neill	M. Chappellier J.	Patricia II	6° : 1.48'54"	: 1.09'54
12°	M. Westercamp	M. Westercamp	La Rhéide	6° : 1.56'53"	: 1.15'02
13°	Melle. Guillemeau	Melle. Guillemeau	Fleur d'Eau	Vaurien : 2.03'25"	: 1.16'02
ont abandonné:					
	M. Delcroix	M. Delcroix	Pom	Caneton R.:	
	Melle. Guignier	Melle. Guignier	Altea	Caneton B.:	
	M. Caporal	M. Caporal J.L.	Boreal I	Cassant :	
- Hors Compétition -					
	M. Bougnères	M. Mercier J.	Reel	Aile : 1.15'56"	

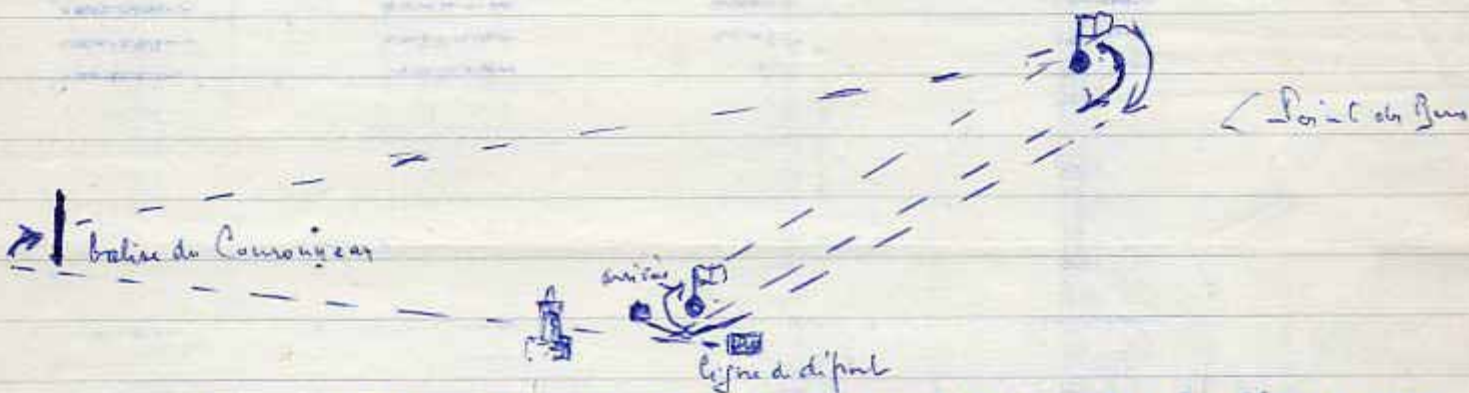
C.N.A.R.

Régates

Coupe Carven

Ce prix sera couru le dimanche 3 août, le rendez-vous aura lieu à 15 heures 30 au Café Français, à La Flotte, et le départ sera donné à 16 h

Le parcours sera le suivant:



Si les conditions de vent et de temps sont favorables, le départ aura lieu en ligne entre le phare et la bouée noire, celle-ci pouvant être prise au départ aussi bien à babord qu'à tribord.

Conditions particulières

Seront admis à prendre part aux régates tous les bateaux appartenant à des membres du C.N.A.R. qui se seront préalablement fait inscrire au Club House d'Ars en Ré ou au Café Français à La Flotte. Dernier délai d'inscription le 3 août à 15 heures.

Handicap

En raison de la diversité des séries de bateaux, la règle du handicap sera celle adoptée par la Fédération Française du Yachting à Voile. Le "Cazavant" bateau non homologué, partira au coefficient du Comora

Sécurité

Chaque bateau devra être muni d'un nombre de bouées de sauvetage égal au nombre de personnes à bord, et en fonction de l'état de la mer, sur une simple décision du Président organisateur de la course ou de son suppléant, le port de la bouée de sauvetage pourra être rendu obligatoire. Toute infraction aux dispositions établies entraînera d'office la disqualification et ce, sans préjudice des sanctions qui pourront éventuellement être prises par le Comité de Direction du C.N.A.R.

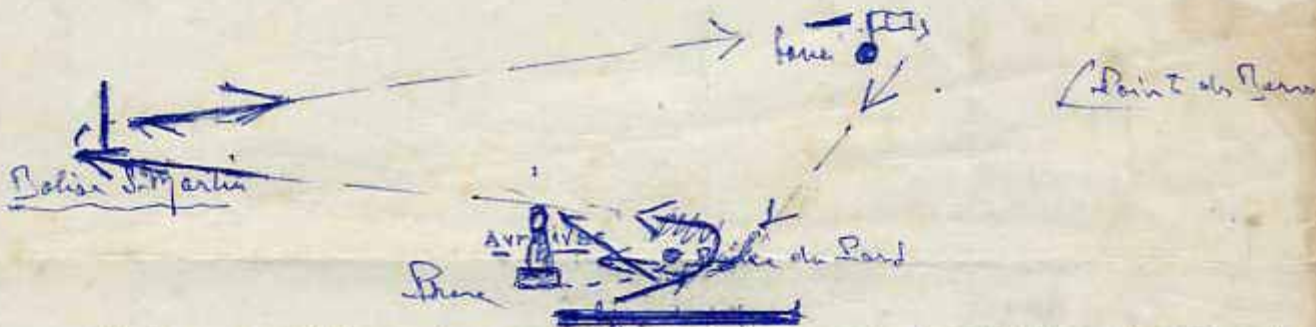
- Section de La Flotte en Ré -

Régates

Prix Jean d'ALBRET

Ce prix sera couru le dimanche 27 juillet, le rendez-vous aura lieu à 13 heures 30 au Café Français à La Flotte, et le départ sera très exactement donné à 14 heures.

Le parcours sera le suivant:



Si les conditions de vent et de temps sont favorables, le départ aura lieu en ligne entre le phare et la ~~bouée~~ bouée noire

Conditions Particulières

Seront admis à prendre part aux Régates tous les bateaux ^{appartenant} ~~homologués~~ par le F.F.Y.V., y compris les Cazavants, qui se seront préalablement fait inscrire au Club-House d'Ars en Ré ou au Café Français à La Flotte. *Les bateaux basés sur d'autres ports que La Flotte seront bien entendu les bienvenus*
Dernier délai d'admission le 27 juillet à midi.

des membres du C.N.A.R.

Handicap

En raison de la diversité des séries de bateaux, la règle du handicap sera celle adoptée par la Fédération Française du Yachting à Voile.

Le Cazavant, bateau non homologué, partira aux conditions établies par le C.N.A.R.

Chaque bateau devra être muni d'un nombre de bouées de sauvetage égal au nombre de personnes à bord, et en fonction de l'état de la mer, sur une simple décision du Président organisateur de la course ou de son suppléant, le port de la bouée de sauvetage pourra être rendu obligatoire.

Toute infraction aux dispositions établies entrainera d'office la disqualification, et ce, sans préjudice des sanctions qui pourront éventuellement être prises par le Comité de Direction du C.N.A.R.

Signature